

25 juil 2008 -12:45

Appartient à Conseil des ministres du 25 juillet 2008

## Pensions

Augmentation des pensions de 2 % à partir du 1er septembre 2008

Augmentation des pensions de 2 % à partir du 1er septembre 2008

Sur proposition de Mmes Marie Arena, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, et Sabine Laruelle, ministre des PME et des Indépendants, le Conseil des ministres a décidé d'augmenter de 2 % les pensions des travailleurs salariés et indépendants qui ont pris cours en 2003 et ce, à partir du 1er septembre 2008. Cette décision est prise dans le cadre de la mesure d'amélioration du pouvoir d'achat décidée lors du contrôle budgétaire 2008.

Le Conseil des ministres a approuvé le projet d'arrêté royal portant augmentation de certaines pensions et modifiant l'arrêté royal du 9 avril 2007 portant augmentation de certaines pensions et attribution d'un bonus de bien-être à certains bénéficiaires de pensions.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture  
Avenue de la Toison d'or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<http://www.sabelaruelle.be>